



Réunion du 22 octobre 2025

Point d'étape schéma directeur cyclable

Mairie - P2A - Digne à Vélo

Participants :

PAA

- Georges Perreira
- Elsa Crépon
- Orane Beau
- Philippe Brégard

Commune

- Eric Lardin DSTM

DAV

- Luc Dupont
- Françoise Reynier
- Philippe Auran

Absent

- Michel Blanc

Point sur les différents corridors du Schéma cyclable

- Corridor 1 centre ville-plan d'eau

Confirmation par la Commune de la réfection prévue du parking des Nautilus (celui du restaurant) intégrant la réfection du revêtement de la voie verte entre le parking et le pont ADN mais pas avant juin 2026.

Pas de suite envisagée : la demande de DAV de protection, barrière ou grillage (idem plan d'eau), le long de la Bléone ; coût important, difficulté d'implantation, il appartient aux usagers d'être prudents. Par contre la Commune procédera à l'élargissement du cheminement au fur et à mesure des opportunités, la barrière du pumtrack a ainsi été reculée par rapport au projet initial, et il en sera de même pour les poteaux et filets isolant le terrain de basket.

DAV demande que l'espace entre l'enrobé et les barrières soit mis à niveau en grave naturelle pour permettre d'être circulé. Demande entendue.

DAV signale aussi le passage étroit le long du stade et demande que le déplacement de la clôture soit étudié.

Corridor 2 Centre ville- les Thermes

La commune signale le projet de chaufferie collective à coté d'Intermarché bloquant la réflexion à mener compte tenu de réalisation de tranchées sur la chaussée. Aucune échéance n'étant annoncée et devant celle sans doute éloignée du projet complexe de chaufferie, DAV demande qu'une solution simple de bande cyclables latérales soit mise en œuvre entre le carrefour F Cuzin et le pont du Pigeonnier en réduisant la largeur de la chaussée au bénéfice de bandes cyclables de largeur souhaitable proche de 1,50 m. La Commune reconnaît que cette solution permettrait d'apaiser les

vitesses et que le croisement des véhicules les plus larges (TUD) serait toujours possible.

DAV souhaite que cette hypothèse soit dessinée sur un plan permettant aussi d'affiner le traitement des sections à problèmes (la section des balisettes et l'extrémité en virage au pont du Pigeonnier).

DAV insiste pour ne pas rater l'opportunité de la réfection de la chaussée par le Département, réfection déjà reportée à plusieurs reprises. Le coût pour la commune de cette réalisation serait probablement très limité : essentiellement la prise en charge de la signalisation horizontale.

Pas d'engagement à ce stade du DST qui doit faire remonter ce sujet comme les autres aux élus pour décisions.

La traversée de Barbejas et la liaison jusqu'aux Thermes via le futur casino est aussi à étudier, là encore une valorisation de l'existant (chaussée très large et chemin parallèle) permet d'envisager une réalisation significative à moindre coût.

DAV souhaite que la piste entre l'hôtel du Vallon des sources et l'établissement thermal puisse à court terme être simplement balayée pour en expurger les granulats les plus gros la rendant inconfortable pour les piétons et les cycles.

- Corridor 3 Office de tourisme-Les Arches

Problème des racines émergentes signalé, solution à rechercher par la Commune.

Signalisation directionnelle à poser pour liaison avec voie verte du pont des Arches

Itinéraire préconisé par DAV et balisé provisoirement pour le festival Outdoor : passage derrière le palais de congrès, traversée au carrefour à feux DDT puis rue Gaston Boyer à passer possiblement en zone 20 (priorité aux piétons puis aux vélos sur les automobilistes).

Dommage de ne pas avoir fait cela comme souhaité dès la mise en service du pont des Arches.

Demande à nouveau formulée toujours en attente réponse coté Commune.

DAV toujours en attente de réponse sur balayage du cheminement pont des Arches-Dalle aux Ammonites pour en expurger les plus gros gravillons inconfortables à défaut de revêtement bitumineux. En attente programmation PAA d'une opération très simple et peu coûteuse.

- Corridor 4 Centre ville-Saint Christophe

Passage devant Lutécia amélioré en accord avec DAV. Mécontentement du responsable de la copropriété demandant l'interdiction des vélos et trottinettes sur la voie verte.

PAA doit poser des potelets supplémentaires pour dissuader les cyclistes et trottinettes de passer le long de la façade. Un courrier sera fait par PAA au responsable de la copro lui demandant aussi d'implanter un gyrophare couplé à l'ouverture du portail du garage.

Marquage pictos vélos avenue de Verdun, du colonel Noël et route de Marseille. DAV est satisfait de cette avancée mais signale plusieurs anomalies de réalisation qu'il souhaite voir corriger :

- . Réalisation non conforme aux préconisations dans les giratoires
- . Manque de pictos au droit des sorties de commerces les plus dangereuses (Esso, Gifi...)
- . Anomalies constatées sur le marquage réalisé au droit des discontinuités de bandes voies vertes
- . Picto-vélo peint (côté Est du rond-point du Tivoli) de façon inutile, au lieu de l'avoir peint sur la chaussée, là où une bande indique que les vélos peuvent traverser
- . Manque de picto dans sens opposé sur la partie Avenue de Verdun où absence de voie partagée de l'autre côté de la route (entre rd-point du 4 sept et rd-point du Tivoli)

PAA doit faire le point en interne et avec l'entreprise et reviendra vers DAV pour voir ce qui peut

être complété ou repris.

Signalement une nouvelle fois à la Commune d'obstacles et trous sur rue Edmond Richard. En attente de réponse.

Boulevard Pompidou : report des travaux initialement programmés par PAA sans précision de date de réalisation. En attendant, la signalisation horizontale a été refaite ce qui est apprécié par DAV. Souhait exprimé par DAV que l'aménagement final soit fait au plus simple et au plus économique avec deux bandes latérales telles qu'aujourd'hui sans dénivellation par rapport à la chaussée. Le carrefour du SDIS est cependant à améliorer sensiblement. DAV souhaite être associé à la reprise du projet.

Chemin des Alpilles: la chaussée sera reprise dans le cadre d'un projet plus large intégrant le pluvial. DAV a été consulté et espère que ses préconisations seront prises en compte. DAV signale que cette section peu structurante et empruntée par les mobilité douces n'est pas une priorité.

– Corridor 5 Boulevard Gassendi-Les Truyas (Village Sos Enfants)

Pas d'avancée coté Commune qui semble privilégier la solution passant en rive gauche du Mardaric pour contourner le cimetière. Techniquement plus simple mais nécessite accord de la copropriété du chemin. DAV souhaite qu'en attendant une bande cyclable soit marquée entre les murs du cimetière du coté entrant vers centre ville.

La commune doit examiner cette possibilité.

Problème d'insertion sur la voie verte signalé par PAA en sortie de giratoire des Truyas en venant de l'Evo Bike Parc. Cela pourrait être amélioré lors de la réalisation de la 4ème branche du giratoire en lien avec l'urbanisation future du secteur.

DAV signale l'encombrement de la voie verte devant le lycée Borély par des blocs bétons. La Commune regardera.

Fonctionnement futur

PAA propose de reconduire ce type de réunion deux fois par an ce qui convient à DAV.

DAV souhaite cependant que des échanges réguliers existent entre ces réunions avec les techniciens et élus responsables de la mobilité dans les deux collectivités à l'image de ce qui existe avec PAA mais reste à mettre en place avec la Commune.

Regret formulé par DAV qu'aucune suite, aucune réponse n'ait été donné aux nombreux points soulevés lors de la réunion du 26 février 2025.